

EN BREF...

RIEN DE NOUVEAU

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL :

La ville de La Garenne-Colombes demeure la seule ville des Hauts-de-Seine à refuser la mise en place du quotient familial pour la restauration scolaire et les centres de loisirs. Le 23 septembre 2008, en conseil municipal, Philippe Juvin avait pourtant annoncé que la question serait débattue en commission des affaires scolaires. On attend toujours.

POUR LES VELOS :

Pas de pistes cyclables, peu de places de stationnement... rien ne semble avancer dans notre ville pour faciliter la vie des cyclistes. Sur demande du maire, nous avions pourtant, en octobre 2008, rendu un premier projet d'aménagement concernant la Place de Belgique et le Boulevard de la République. Depuis, il n'a jamais été étudié par les élus. Dommage, car la question est plus que jamais d'actualité avec l'ouverture du collège des Champs-Philippe ! La Garenne restera donc l'une des trois dernières villes du département sans un seul mètre de piste cyclable.



La Défense : "Abus de pouvoir" sur La Garenne

Sébastien Beauval.

Le devenir du quartier d'affaires de la Défense, qui fait la une de l'actualité depuis plusieurs semaines sous forme de feuilleton à rebondissements, est plus que jamais l'affaire des Garennois. Et plus seulement en voisins : en effet, le projet présidentiel du "Grand Paris" prévoit d'intégrer le quartier des Champs Philippe au nouveau périmètre de l'EPAD (Etablissement d'Aménagement Public de la Défense).

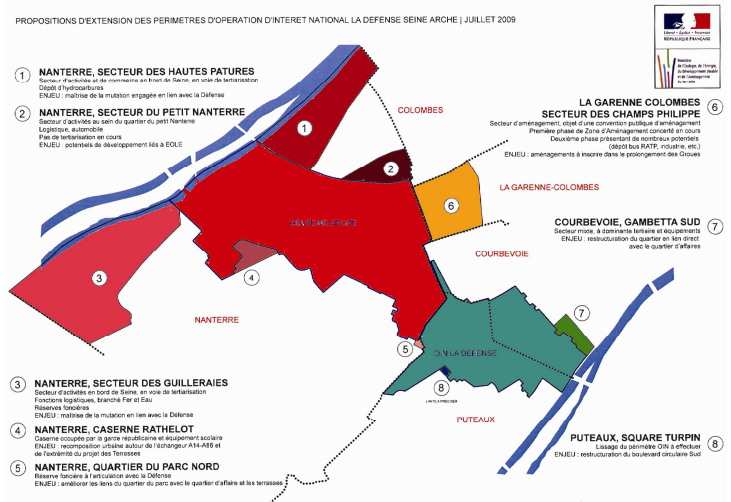
La mairie de La Garenne-Colombes a reçu de l'Etat, le 3 août dernier, une proposition de décret sur le nouveau périmètre de La Défense. Ergé en "Opération d'Intérêt National", le nouveau périmètre s'étendrait à de nouveaux quartiers sur Nanterre, Courbevoie, Puteaux, et engloberait la totalité du quartier des Champs Philippe à La Garenne Colombes. La municipalité avait trois mois pour donner son avis sur ce projet qui modifierait singulièrement le visage de notre ville. Or à ce jour le sujet n'a pas encore été abordé en conseil municipal ! Les enjeux pour La Garenne sont multiples et les conséquences probablement irréversibles.

1. Remise en question du cadre de vie Garennois

L'Etat deviendrait l'unique décideur en matière d'urbanisme sur le quartier des Champs Philippe, qui représente près d'un quart du territoire de La Garenne. Or, ce quartier constitue la principale réserve foncière de la ville, et accueille de nombreuses installations sportives et culturelles : stades, salle des fêtes... Le projet actuel de la ZAC des Champs Philippe serait remis en cause, et le Plan Local d'Urbanisme n'aurait plus d'effet sur ce quartier. L'Etat deviendrait maître des permis de construire et de démolir sur le quartier ; on pourrait donc imaginer voir pousser des tours aux quatre coins des Champs Philippe, à proximité de notre urbanisme "maîtrisé"... La scission entre les Champs Philippe et le reste de la ville n'en serait que plus marquée encore !

2. Appauvrissement des finances communales

Sur le plan financier, la commune n'a rien à attendre de l'intégration du quartier des Champs-Philippe au sein de La Défense : la réforme de la taxe professionnelle rend illusoire l'espoir d'une manne financière liée à l'implantation de nouvelles entreprises. Même dans le cas où les collectivités locales bénéficieraient effectivement d'un système de compensation, celui-ci profiterait largement à l'EPAD... A l'inverse, la commune s'appauvrira en matière de terrains constructibles, alors



même que plusieurs milliers de m² devraient se libérer avec le départ annoncé de Peugeot et de la RATP. Autant de droits à construction qui échapperont aux finances communales et tomberont dans l'escarcelle de l'EPAD !

3. Une ville amputée

Le territoire des Champs-Philippe échapperait à notre ville, qui ne pourrait espérer peser sur la gouvernance et la gestion du futur établissement public, où elle ne disposerait que d'un seul siège. La diversité de notre conseil municipal ne serait donc pas représentée. Faut-il par ailleurs rappeler qu'à maintes reprises, par le passé, la Cour des Comptes a révélé de graves anomalies comptables et une gestion obscure de l'EPAD ? Sommes-nous prêts à laisser carte blanche à l'établissement public de La Défense pour la gestion d'une partie de notre ville ?

Nous avons à nous exprimer sur l'avenir des Champs-Philippe, indissociable de celui de notre ville. Le projet d'extension de La Défense doit être présenté aux Garennois et inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Après une forte pression de l'opposition, le 12 octobre le Conseil Municipal de Courbevoie a rendu (à l'unanimité !) un avis négatif, sur ce projet. Nous devons, nous aussi, exiger ce débat.

Demandons l'organisation d'un référendum local

Signez la pétition « un référendum pour La Garenne » sur le site mesopinions.com. Lien direct à partir de notre site

www.la-garenne-democrate.com



Parking Place de la Liberté: pourquoi s'obstiner ?

Christophe Conway.

Pour qu'il y ait création de parking souterrain, 2 conditions :

- 1- Justifier le besoin avec un manque de places de stationnement en surface
- 2- Généraliser le stationnement payant en surface pour rendre le futur parking attractif

Histoire d'un engrenage absurde



Un P.L.U. aberrant

Martine Bonnin.

Dans l'esprit de la loi, un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document dans lequel une commune édicte les règles d'utilisation des sols, afin d'inscrire durablement ses choix politiques en matière d'aménagement urbain. A La Garenne, il en va autrement. Faute de réelles perspectives pour la ville, la municipalité révisé ou modifie le P.L.U. au gré de ses besoins, pas moins de 3 fois au cours des 30 derniers mois.

La dernière modification, qui date de septembre 2009, est censée 'adapter et clarifier les règles de stationnement' pour les équipements publics. Loin de la simplification promise, elle instaure un flou artistique pour le moins inquiétant.

Ainsi, les parkings destinés aux équipements publics pourront être situés 'en surface ou en sous-sol', 'sur le terrain de l'édifice ou dans un rayon de 500 m... Quant au nombre de places requis, il dépend d'un tel nombre de critères qu'il laisse place à une appréciation discrétionnaire de la mairie.

Bien que la majorité municipale s'en défende, il est évident que cette nouvelle version du P.L.U. a été adoptée dans le seul but de pouvoir reprendre la construction de la médiathèque, dont le chantier est arrêté depuis plusieurs mois. La raison ? Une décision du tribunal administratif de Versailles jugeant illégal son permis de

construire... qui ne prévoyait pas de parking souterrain alors que le précédent P.L.U. l'exigeait.

Résumons : pour justifier la construction ultérieure d'un parking souterrain Place de la Liberté (voir ci-dessus), la municipalité a pris le risque de concevoir une médiathèque sans stationnement intégré. Rappelée à l'ordre par la justice, elle tente maintenant de contourner le droit en adoptant un nouveau P.L.U. qui lui permette de faire de l'urbanisme à la carte, sans se soucier des vrais besoins des Garennois ou de leur qualité de vie. Ainsi, les personnes à mobilité réduite ne seront pas certaines de pouvoir trouver une place de parking à moins de 500 m de la médiathèque. Et que dire du développement durable ? La nouvelle version du P.L.U. ne prévoit aucune obligation concernant la présence de parking pour les vélos et autres deux roues. Allez, roulez, y'a rien à voir.